Forfaits d’inspection de fours



Connaissez votre four. Planifiez sa maintenance.

Inspections sans contact, four en fonctionnement.
Avec l’expertise de KHD, constructeur d’origine.

OFFRE RÉSERVÉE AUX AMÉRIQUES

Amérique du Nord, centrale et du Sud et Caraïbes. Confirmez l’éligibilité de votre pays auprès de KHD.

4 achetées + 1 offerte. 7 achetées + 3 offertes.

Bénéficiez de 10 % de remise supplémentaire en réglant le forfait intégralement à l’avance.

CHOISISSEZ VOTRE FORFAIT	5 inspections	10 inspections
Validité à compter de l’achat*	**Jusqu’à 5 ans**	**Jusqu’à 10 ans**
Inspections offertes	**Inspection 1**	**Inspections 1-3**
Inspections restantes	**4 x 19 900 $ US** Inspections 2-5	**7 x 19 900 $ US** Inspections 4-10
Option de paiement annuel Prix total du forfait	**79 600 $ US** Économie : 19 900 $ US (20 %)	**139 300 $ US** Économie : 59 700 $ US (30 %)
Paiement intégral à l’avance 10 % de remise supplémentaire	**71 640 $ US** **Économie totale : 27 860 $ US (28 %)**	**125 370 $ US** **Économie totale : 73 630 $ US (37 %)**

Utilisez vos inspections sur tous vos fours et sites.

Les bons peuvent être utilisés pour vos fours ou cimenteries éligibles dans les Amériques, sans être limités à un seul site.

Contrat et conditions de paiement

Un contrat fixe le nombre d’inspections du forfait. Le montant convenu est payable intégralement à l’avance ou par versements annuels.

Sauf paiement intégral anticipé, après les inspections offertes, 19 900 $ US sont dus chaque année lors de la réalisation de l’inspection, et au plus tard le 31 décembre.

Contactez votre représentant KHD pour organiser votre forfait d’inspections.

*La validité suppose une inspection par an. Les inspections offertes nécessitent l’achat du forfait complet.
Le paiement anticipé est exigible avant la première inspection. Le périmètre et les conditions feront l’objet d’un accord écrit.

Pour les prestations hors des États-Unis, le transport de nos instruments de mesure est facturé au coût réel, en plus du forfait.
Le client doit apporter son aide pour l’importation temporaire et la réexportation vers les États-Unis.
Aucun supplément de transport des instruments ne s’applique aux prestations réalisées aux États-Unis.